



COMITÉ DE DIRECTION

Bureau Exécutif

PROCÈS-VERBAL N°05

Réunion du : Jeudi 8 septembre 2023

Par : Voie Electronique

Présidence : M. Eric BORGHINI

Présents : Mme Véronique LAINE, MM. Vincent CASERTA, Philippe DI MARCO, Jean Louis DISTANTI, Noël MANNINO, Mathieu SAVY.

Excusé(s) :

Assiste(nt) à la séance :

MODALITES DE RECOURS

Conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F, les décisions du Comité de Direction sont susceptibles d'appel à la Fédération Française de Football.

Conformément aux dispositions de l'article 13.7 des Statuts de la LMF, le Président a décidé de convoquer un Bureau Exécutif dématérialisé par courrier électronique adressé à l'ensemble des membres.

1. AFFAIRES JURIDIQUES

a. Proposition de conciliation CNOSF – FOOTBALL CLUB SEYNOIS c/ LMF

Le Bureau Exécutif,

Pris connaissance de la proposition faite en l'espèce par le conciliateur, proposant au club FOOTBALL CLUB SEYNOIS de s'en tenir à la décision du 17 août 2023 de la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire de la LMF.

L'accepte.

Eric BORGHINI
Président